

Journal spécial PES

Nous voulons des
postes pour toutes et
tous et un mouvement
efficace pour les T1 !

L'ouverture du serveur pour effectuer vos vœux a lieu avant que votre titularisation ne soit prononcée. Cela ne doit pas vous empêcher d'accorder toute votre attention à la saisie de vos vœux pour que votre affectation l'année prochaine corresponde le plus possible à vos attentes. Cependant vous allez être nombreux et nombreuses à être titularisé-es à la rentrée 2019, il est possible que vous vous retrouviez sans affectation à l'issue de la première phase du mouvement, la cohérence entre votre premier vœu précis et votre VOL est donc particulièrement importante dans vos choix.

Pour ne pas vous perdre totalement dans les opérations du mouvement, le SNUipp-FSU est là pour vous aider et vous conseiller dans cette démarche.

Vous trouverez dans ce journal toutes les informations et conseils nécessaires pour votre mouvement et nous vous invitons à venir nous rencontrer lors des permanences à l'ESPE ou au local syndical pour des conseils plus personnalisés.

Ces permanences sont aussi l'occasion de prendre contact avec nous si vous rencontrez des difficultés dans votre année de stage et notamment concernant votre titularisation.

Vous pouvez compter sur nous pour vous aider à vous défendre et à faire les bons choix pour votre début de carrière !

L'équipe du SNUipp-FSU Paris

Dossier spécial Affectation dans les écoles

Conseils pour le mouvement des stagiaires

- page 2 et 3 : Le mouvement expliqué.
Les dates à retenir et la procédure à suivre.

- page 4 et 5 : Les différents types de
vœux et les différents types de postes

- page 6 et 7 : Les stratégies à adopter.
L'analyse du mouvement 2018

N'hésitez surtout pas à venir aux permanences à l'ESPE ou au
local syndical ou à nous appeler !

Le mouvement : KESAKO ?

Le mouvement départemental est l'opération administrative qui permet aux professeurs des écoles de choisir une école et d'y obtenir un poste.

Chaque professeur des écoles qui le souhaite peut formuler jusqu'à 30 vœux (précis + d'ordre général).

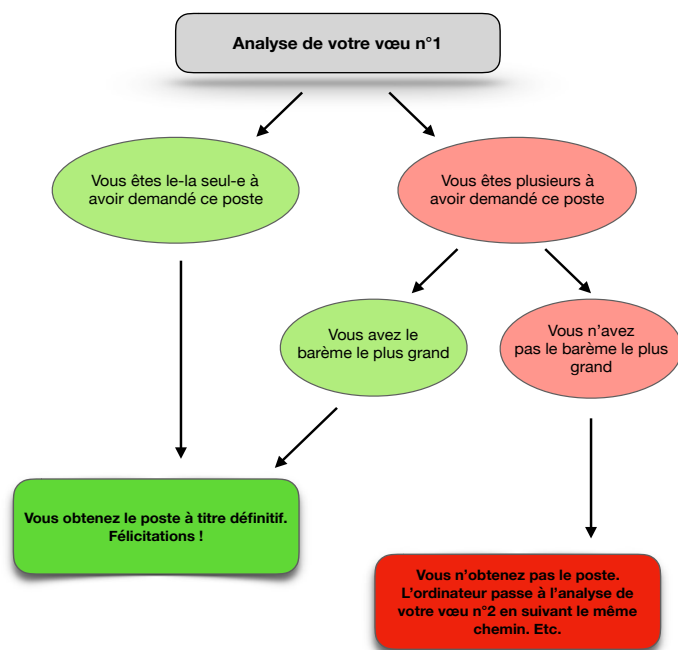
Si vous obtenez un poste lors de la première phase du mouvement il sera définitif, vous le garderez jusqu'à obtention d'un autre poste lors d'un prochain mouvement.

Attention, un poste ne détermine pas le niveau de classe. L'attribution des classes se fait dans le cadre du conseil des maître-sses. Dès que vous avez votre affectation, appelez l'école pour en discuter avec vos collègues et éventuellement participer au dernier conseil des maître-sses de l'année en cours.

Les collègues qui seront en congé parental ou en disponibilité à la rentrée 2019 ne participent pas au mouvement.

Le mécanisme

Phase 1 : c'est l'ordinateur qui traite vos vœux de l'écran 1 en premier puis, si aucun de ces vœux ne peut être satisfait, l'ordinateur analyse votre VOL de l'écran 2. Tout se joue au barème.



Phase 2 : si aucun de vos vœux n'a été satisfait en phase 1, les services du rectorat analyseront la cohérence entre votre vœu précis n°1 et votre VOL pour vous trouver une affectation provisoire parmi les postes qui restent vacants après le mouvement et correspondant si possible à vos préférences.



Poste à titre définitif ou provisoire

Un poste définitif est un poste que vous garderez le temps que vous voudrez. S'il vous plaît c'est parfait, mais si vous voulez en partir il faudra obtenir un autre poste lors d'un prochain mouvement sinon vous serez maintenu-e dessus.

Un poste provisoire est une affectation obtenue après la seconde phase du mouvement pour une durée d'un an. Vous devrez participer à nouveau au mouvement l'année suivante.

Il y a désormais trois types de postes définitifs :

- les vœux précis (noté E) obtenus à partir de votre écran 1 et à la première phase du mouvement
- les VOG (noté R) obtenus à partir de votre écran 1 et à la première phase du mouvement
- le VOL obtenu à la première phase du mouvement à partir de votre écran 2 si vous n'obtenez aucun vœu de votre écran 1

Les postes provisoires sont obtenus dans la deuxième phase du mouvement, en juillet, en tenant compte de la cohérence entre votre premier vœu précis (appelé vœu indicatif par l'Administration) et votre VOL.

Un peu de vocabulaire

Dans la liste des postes :

- E = vœu précis = adjoint-e sur poste classe ou remplaçant-e ou TRS
--> poste définitif
- R = VOG --> poste définitif
- SV = susceptible d'être vacant / V = vacant
- poste bloqué : poste non disponible au mouvement (réservé aux PES ou en stand-by pour un-e collègue passant le CAPPEI)
- pré-élémentaire = maternelle
- poste fractionné : plusieurs compléments de temps partiels, donc plusieurs classes voire écoles (TRS et DMF)
- ECMA = Enseignant Classe MATernelle
- ECEL = Enseignant Classe ÉLémentaire
- BD école et BD circo = TR Brigade = Titulaire Remplaçant Brigade (= ex ZIL et Brigade) = remplacements longs et/ou courts
- TRS = Tit Secteur = Titulaire Remplaçant Secteur = poste fractionné
- DMF = Décharge Maître Formateur
- EMPU / EEPU / EPPU = École Maternelle-Élémentaire-Polyvalente PUBlique
- EMA / EEA = École Maternelle-Élémentaire d'Application
- MUG = Module Unité de Gestion : un regroupement de types de postes dans l'écran 2 (chargé-e de classe / remplaçant-es)

Je fais mon mouvement

Dates	Opérations
le 8 avril 2019 à 12h	Ouverture du serveur de saisie des vœux MVT1D
entre le 8 et le 19 avril	Aide à la participation au mouvement au local du SNUipp et à l'ESPE
le 19 avril À MIDI	Fermeture du serveur de saisie des vœux MVT1D
le 24 avril et le 3 mai	Envoi de l'accusé de réception de saisie des vœux sur la boîte aux lettres i-prof du candidat (barème partiel, puis complet)
du 3 au 9 mai À MIDI	Contestation possible de votre barème auprès du rectorat à mvt1degre@ac-paris.fr
vers le 13 juin	Opération transparence du SNUipp-FSU, résultats provisoires
le jeudi 20 juin	CAPD chargée de donner un avis sur le projet de mouvement 2019

Mon barème

Les PES participent au mouvement en même temps que tous les titulaires parisiens, selon le barème suivant : **AGS + E**

- **AGS** est l'ancienneté au 31 décembre 2018 (1 point par année, 1/12^e de point par mois et 1/360^e de point par jour). Un-e PES aura 0,333 point.

- **E** est le nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans au 31 décembre 2018. Les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 mars 2019 seront pris en compte (sous réserve d'envoi de l'acte de naissance avant la fermeture du serveur)

À barème et à Ancienneté Générale de Service (AGS) égaux entre deux PES, c'est la date de naissance qui est prise en compte, en faveur de la-le plus âgé-e.

La procédure à suivre

Du 8 avril au 19 avril 2019 à 12h :

1. Je me connecte au serveur MVT1D :
 - aller sur ARENA <https://bv.ac-paris.fr> (vous aurez besoin de votre NUMEN)
 - onglet Gestion des Personnels > I-prof > Les Services > SIAM > Phase Intra-départementale.
2. Je consulte la liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants.
3. Je relève les numéros des postes qui m'intéressent sur papier libre.
4. Je classe ces postes par ordre de préférence (je peux panacher vœux précis et VOG dans ma liste de 30 vœux maximum).
5. Je saisis mon VOL sur l'écran 2 pour pouvoir accéder à l'écran 1.
6. Je saisis les codes de mes vœux dans l'ordre dans l'écran 1.

Le serveur

Lorsque vous arrivez sur le serveur vous pouvez :

1. « Consulter la circulaire » : cela vous permet d'avoir toutes les informations supplémentaires dont vous pouvez avoir besoin.

2. « Consulter la liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants » : c'est ici que vous pourrez relever le numéro des postes qui vous intéressent. Sélectionnez dans le premier menu déroulant « Vacants ou susceptibles d'être vacants ».

--> Laissez le menu déroulant sur « Tous types de vœux » et dans l'autre menu déroulant sélectionnez le type de poste qui vous intéresse (ECMA / ECEL / TR Brigade / Tsect / DMF). Dans chaque liste par type de poste les postes précis apparaissent en début de liste et sont notés E dans la colonne « type de vœu ». Les VOG apparaissent ensuite dans la liste et sont notés R.

3. « Saisir et modifier votre demande de mutation » : c'est ici que vous pourrez rentrer les numéros relevés précédemment en les classant par ordre de préférence.

Les différents types de voeux

Les voeux précis (notés E) Il s'agit de postes fixes, on en trouve trois types.

Les postes d'adjoint-es
(= enseignant-es)

- en maternelle
- en élémentaire
- fléchés langue

Les postes de Titulaires
Remplaçant-es

- brigade école
- brigade circo

Les postes fractionnés

- titulaire secteur = TRS
- décharge de maitre formateur = DMF

Les voeux d'ordre général Les VOG (notés R, se trouvent sur l'écran 2)

- ils sont classés par zones géographiques qui correspondent à des regroupements d'arrondissements
- ils sont classés par types de postes (ECMA / ECEL / Brigade / TSecteur)
- La liste se trouve dans l'annexe de la circulaire.
- Vous pouvez mettre un ou des VOG dans votre liste de 30 voeux de l'écran 1 en panachant avec les voeux précis si vous le souhaitez, dans l'ordre de vos préférences.

Demander un VOG signifie que vous souhaitez avoir un poste définitif dans la zone géographique et sur le type de poste indiqués. En mettant ce voeu c'est un coup de poker, à la fois vous augmentez vos chances d'obtenir une école dans cette zone géographique (en plus des voeux précis que vous avez déjà mis) mais en même temps vous pouvez tomber dans une école que vous n'aviez pas choisie et qui ne vous plaira pas.

Par exemple :

Dans ma recherche « enseignant classe préélémentaire » je descends en bas de la liste et trouve le VOG 11-20. Si je l'ajoute à ma liste de 30 voeux j'indique que je souhaite obtenir un poste à titre définitif, quel qu'il soit, en maternelle dans le 11ème ou le 20ème.

Les voeux larges Les VOL (se trouvent sur l'écran 1)

- ils sont classés par zones géographiques qui correspondent à des regroupements d'arrondissements
- ils sont également classés par types de postes mais plus larges = les MUG : chargé-es de classe (sans discrimination entre maternelle ou élémentaire) ou Brigade (sans discrimination entre remplacements longs ou courts).
- La liste de ces 14 VOL se trouve dans l'annexe de la circulaire.
- Tou-tes les enseignant-es qui ne sont pas titulaires d'un poste sont obligé-es de mettre au moins un VOL sur l'écran 1.

Ils serviront si vous n'obtenez aucun de vos voeux de l'écran 1 (voeux précis ou VOG) lors de la première phase du mouvement. Et si vous n'obtenez toujours rien lors de la première phase du mouvement, les services du rectorat analyseront, lors de la deuxième phase, la cohérence entre votre premier voeu précis et votre VOL. Cela leur indiquera sur quels types de postes et dans quelles zones géographiques vous souhaiteriez être. Les représentant-es du personnel veilleront au bon déroulé des opérations d'affectations provisoires en juillet.

Par exemple :

Si j'ai mis un VOL « 11-20 chargé-e de classe » et mon premier voeu précis est « enseignant classe préélémentaire » à l'école Souzy dans le 11e, j'indique que je souhaite obtenir un poste en maternelle dans le 11e.

Les demandes de poste à titre provisoire dans l'enseignement adapté ou spécialisé

Contactez nous pour obtenir des informations.

Les différents types de postes

Les postes d'adjoint-es

Ces postes sont des postes à temps plein dans une école maternelle, élémentaire ou polyvalente. Ils peuvent être en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) ou non.



Les postes de Titulaires Remplaçant-es

Les brigades école (ex ZIL)

Les brigades école (BD école) sont rattachées à une école et gérées par la circonscription. Suite à l'intervention du SNUipp-FSU, ces collègues devraient effectuer des remplacements courts en priorité dans la circonscription. Ils et elles peuvent cependant être appelé-es sur une zone élargie voire dans tout Paris. Ils et elles peuvent être appelé-es sur des missions de remplacement long.

Les brigades circo (ex Brigade)

Les brigades circo (BD circo) sont rattachées administrativement à une circonscription tout en restant gérées par la cellule de remplacement du rectorat. Ces collègues doivent se rendre dans leur école de rattachement à la prérentrée et lorsqu'elles et ils n'ont pas de mission de remplacement. Il est possible de se mettre en relation avec le service du rectorat pour indiquer des préférences géographiques.

L'un des avantages de ces postes : les ISSR (indemnité de sujétion spéciale de remplacement) d'environ 15€ brut par jour de remplacement, hors école de rattachement.

Attention : selon l'Administration, les fonctions de titulaire remplaçant-e ne sont pas compatibles avec un service à temps partiel. Dans le cas d'un temps partiel de droit, la ou le collègue serait affecté-e provisoirement sur un poste classe.



Les postes fractionnés

Ces postes sont, dans la grande majorité des cas, constitués à partir de compléments de collègues à 50%, 75% (TRS) ou de décharges de maître formateur-trice d'une journée par semaine (DMF). Ce sont ces postes que l'on appelle les « 4 quarts-temps ».

Vous serez rattaché-e à une école mais n'y effectuerez pas forcément de complément, il s'agit seulement d'un rattachement administratif et la circonscription vous affectera à des écoles pour y effectuer des compléments. Il est possible d'indiquer ses préférences aux secrétaires de circonscriptions qui feront au mieux dans les affectations. Attention, depuis deux ans les TRS peuvent être affecté-es sur d'autres circonscriptions que celle de leur école de rattachement.

L'un des avantages de ces postes difficiles : les 4 points bonus.

Les collègues affecté-es à titre provisoire sur au moins trois classes différentes pour une durée de minimum trois mois bénéficieront de 4 points bonus pour le mouvement suivant.

Les collègues affecté-es à titre définitif bénéficieront de 4 points bonus pour le mouvement suivant pendant 3 ans puis de 6 points dans leur 4ème année sur ce poste.

Ces points ne se cumulent pas d'année en année. Ils sont éphémères pour un mouvement. Que vous obteniez un autre poste ou non ils disparaissent de votre barème à l'issue du mouvement.

Quelle(s) stratégie(s) ?

Un mouvement fictif ?

Les stagiaires participent au mouvement comme tous les personnels. Avec la particularité d'avoir très peu de points (0,333 + 0,9 par enfant) par rapport aux autres collègues... et donc très peu de chance d'obtenir un poste. Auparavant, des postes étaient réservés pour les sortant-es d'IUFM, pour avoir une chance de voir quelques critères de choix satisfaits.

En pratique, il est probable que le mouvement effectué par la plupart des stagiaires ne soit pas efficace, et que vous soyez affecté-e en juillet ou août voire même en septembre.

Celles et ceux qui n'auraient rien obtenu en juillet seront rattaché-es à une circonscription en surnombre en attendant qu'un poste se libère.

Les chances d'obtenir un poste :

- les postes de titulaires remplaçant-es sont ceux qui sont le plus facile à obtenir avec très peu de points,
- idem pour les postes de TRS,
- les élémentaires en REP et les plus éloignées du centre de Paris sont accessibles avec peu de points,
- les postes d'adjoint-es en maternelle sont les plus difficiles à obtenir.

Cette analyse n'est qu'indicative et varie d'année en année donc ne vous empêchez pas de demander les postes qui vous intéressent sous le prétexte qu'ils sont trop difficiles à obtenir.

Alors qu'est-ce que je fais ?

Ne mettre que les vœux que l'on souhaite vraiment...

Bien sûr, mieux vaut jouer le jeu du mouvement et des 30 vœux, car vous augmentez vos chances d'obtenir quelque chose mais n'oubliez pas une règle d'or : ne demandez que ce que vous souhaitez avoir. Chaque année, des collègues sont surpris-es d'avoir obtenu un poste qu'ils-elles ne souhaitent pas mais qu'ils-elles avaient demandé (souvent en fin de liste).

Pourquoi 30 vœux...

Rappelons d'abord que la participation au mouvement, pour les collègues nommé-es à titre provisoire ou sans poste est obligatoire.

De plus, il faut savoir que tous les postes du département sont susceptibles d'être vacants, et qu'il y a autant de chances d'obtenir un poste déclaré « non vacant » qu'un poste déclaré « vacant ». Et même parfois plus, car un poste « vacant » est plus visible et donc est susceptible d'être demandé par plus de collègues.

En clair, si un poste vous plaît, n'hésitez pas, même si vous estimez n'avoir que peu de chances de l'obtenir. On ne sait jamais !

L'ordre des vœux...

Il a une importance... pour vous : c'est dans cet ordre que vos vœux seront examinés. Mais contrairement à une idée reçue, sur un même poste à barème égal, ce n'est pas l'ordre des vœux de chacun-e qui départage les candidat-es, mais l'AGS puis l'âge (au bénéfice du ou de la plus âgé-e, au jour près).

Les vœux précis et les VOG peuvent être mélangés et vous les placerez dans l'ordre de vos préférences. Votre VOL vous sera demandé sur l'écran 2 et est obligatoire.

Une stratégie, des stratégies...

Il y a plusieurs manières de voir les choses. Certain-es préfèrent obtenir un poste fixe dès la première année pour pouvoir s'installer dans une classe et une équipe. Si c'est votre cas mieux vaut privilégier les écoles peu demandées. Ce sont souvent les écoles en REP ou REP+ et proches du périphérique. Elles sont généralement « difficiles » car les équipes ne sont pas toujours stables. Ces écoles demandent un investissement important.

D'autres préfèrent être proches de leur domicile, peu importe l'école et le cycle dans lequel ils-elles enseignent. Dans ce cas il faut privilégier les VOG ou les postes de TRS en plus des postes précis dans le quartier.

D'autres encore souhaitent voir de nombreux fonctionnements avant de se stabiliser. Les postes de brigade semblent tout indiqués !

Dans tous les cas nous sommes là pour vous conseiller.

Temps de réflexion...

Prendre le temps de réfléchir, c'est bien, mais attention à la date de fermeture du serveur ! Le dernier jour est souvent encombré, et un incident n'est jamais à exclure. Mieux vaut donc faire son mouvement un peu à l'avance : la procédure Internet permet toujours de revenir sur ses choix jusqu'à la fermeture du serveur le 19 avril à midi.

Avant la fermeture du serveur vous pouvez nous envoyer une copie de votre liste de vœux pour que nous vérifions qu'elle est cohérente. Envoyez nous un mail à snu75@snuipp.fr en indiquant que le mail est à l'attention de Audrey.

Où trouver de l'aide ?

Permanences aux SNUipp-FSU Paris et à l'ESPE

Le SNUipp-FSU Paris organise comme tous les ans des permanences pour aider les enseignant-es à participer au mouvement.

Au local du SNUipp-FSU 75 :
- mercredi 17 avril de 12h à 17h.

À Molitor :

- vendredi 12 avril de 12h à 16h30
- mercredi 17 avril de 12h à 16h30

À Batignolles :

- vendredi 12 avril de 12h à 13h30
- mercredi 17 avril de 12h à 13h30

Publication du mouvement en ligne avant la CAPD

Le SNUipp-FSU Paris publiera, une semaine avant la CAPD du 20 juin 2019, le projet de mouvement des personnels.

Cette publication, accessible à l'aide du code ACADY (7 chiffres et lettres) qui figure sur la carte d'adhérent-e, permet une consultation personnelle de la proposition d'affectation et la consultation du barème pour chaque poste.

Ceci permet aux collègues participant au mouvement de contrôler leur proposition d'affectation en fonction de leur barème.

Pour les non-adhérent-es, un formulaire via notre site internet permettra la réception par mèl du code ACADY personnel.

La publication de l'ensemble des barèmes poste par poste sera accessible librement sans nécessité de code personnel.

**Pour voir l'analyse des 126 postes obtenus par les
325 PES 2017-2018 au mouvement 2018
et des exemples de mouvement**

[voir le dossier](#)

**Pour voir notre carte interactive
de tous les postes obtenus
au mouvement 2018**



[Afficher la carte](#)

